



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1

Edition révisée n° : 2

Date : 20 / 1 / 2016

Remplace la fiche : 2 / 7 / 2015

CERMIMPER**SY-01-011**

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : CERMIMPER

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Produit d'imperméabilisation.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : CERMIX
Rue de la belle croix
62240 Desvres
FRANCE
Tel : +33 (0)3 21 10 10 40
Fax : +33 (0)3 21 92 19 82
E-mail : FDS_Cermix@desvres.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Code(s) des classes et catégories de danger. Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Skin Irrit. 2) - H315
Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Eye Dam. 1) - H318
Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Resp. Sens. 1) - H334
Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Skin Sens. 1) - H317
Cancérogénicité - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Carc. 2) - H351
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Irritation des voies respiratoires - Catégorie 3 - Attention - (CLP : STOT SE 3) - H335
- Dangers pour l'environnement : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 4 - (CLP : Aquatic Chronic 4) - H413

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogramme(s) de danger



• Pictogramme(s) de danger : GHS08 - GHS07

• Mention d'avertissement : Danger

• Mention de danger : H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

• Conseils de prudence

Généraux : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

• Prévention : P284 - Porter un équipement de protection respiratoire.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.
P264 - Se laver soigneusement après manipulation.

- Intervention : P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

CERMIX

Rue de la belle croix 62240 Desvres FRANCE

Tel : +33 (0)3 21 10 10 40

Fax : +33 (0)3 21 92 19 82

E-mail : FDS_Cermix@desvres.com

En cas d'urgence : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Edition révisée n° : 2

Date : 20 / 1 / 2016

Remplace la fiche : 2 / 7 / 2015

CERMIMPER**SY-01-011**

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucunes dans des conditions normales.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1./3.2. Substance / Préparation

Substance / Préparation : Préparation.

Substance(s) dangereuse(s) : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Nr Annexe	No. Enregist. REACH	Classification
Diisopropylnaphtalène	: 40 - 50	38640-62-9	254-052-6	----	01-211956550-48	Asp. Tox. 1:H304 Aquatic Chronic 4:H413
4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	: 1 - 5	101-68-8	202-966-0	615-005-00-9	01-2119457014-47	Resp. Sens. 1:H334 Acute Tox. 4 (Inhalation):H332 Carc. 2:H351 Eye Irrit. 2:H319 Skin Irrit. 2:H315 STOT SE 3:H335 Skin Sens. 1:H317 STOT RE 2:H373
Calcium oxide	: 1 - 5	1305-78-8	215-138-9	----	01-2119475325-36	Eye Dam. 1:H318 Skin Irrit. 2:H315 STOT SE 3:H335

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers secours** : Consulter immédiatement un médecin.
Repos.
EN CAS D'INGESTION :
Ne PAS faire vomir.
- Inhalation** : Amener la victime à l'air libre.
Laisser la victime au chaud et au repos.
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
- Contact avec la peau** : Enlever les vêtements contaminés.
Laver immédiatement la zone de contact avec de grandes quantités d'eau.
- Contact avec les yeux** : Consulter immédiatement un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir Rubriques 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés** : CO2.
Poudre.
Brouillard d'eau.
Mousse résistant à l'alcool.
- Agents d'extinction non appropriés** : Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique génère des vapeurs toxiques.

CERMIX

Rue de la belle croix 62240 Desvres FRANCE

Tel : +33 (0)3 21 10 10 40

Fax : +33 (0)3 21 92 19 82

E-mail : FDS_Cermix@desvres.com

En cas d'urgence : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59

**CERMIMPER****SY-01-011****SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie (suite)****5.3. Conseils aux pompiers**

- Protection contre l'incendie** : Porter un équipement de protection adéquat.
Appareil respiratoire autonome.
- Procédures spéciales** : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Pour les secouristes** : Eteindre toutes les sources d'ignition.
Ventiler la zone.
Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Ne pas respirer les vapeurs.
Eloigner les personnes non protégées.

6.2. Précautions pour l'environnement

Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage** : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.
Evacuer les matériaux contaminés conformément au point 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8.
Voir Rubrique 13.

SECTION 7 Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Manipulation** : Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Eviter toute exposition inutile.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage** : Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Conserver dans des emballages hermétiquement clos.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Prévoir une cuve au sol sans écoulement.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Diphenylmethane-4,4'-diisocyanate : VME = 0.01ppm = 0.1mg/m³ ; VLE (5min) = 0.02ppm = 0.2mg/m³.
Oxyde de calcium : VME = 2mg/m³.

8.2. Contrôle de l'exposition

- **Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières.
- **Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- **Protection de la peau** : Utiliser un vêtement de protection.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4

Edition révisée n° : 2

Date : 20 / 1 / 2016

Remplace la fiche : 2 / 7 / 2015

CERMIMPER**SY-01-011**

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

- **Protection des yeux** : Lunettes de sécurité hermétiques.
- **Autres** : Les personnes allergiques, et en particulier celles qui souffrent d'asthme ou d'autres affections des voies respiratoires, ne devraient pas travailler avec ce produit.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer.
Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

- Aspect** : Liquide.
- Couleur** : Orange

9.1.b. Odeur

- Odeur** : Caractéristique.

9.1.c. Seuil olfactif

Aucune donnée disponible.

9.1.d. pH

- pH** : Aucune donnée disponible.

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

Aucune donnée disponible.

9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

- Point d'ébullition [°C]** : Aucune donnée disponible.

9.1.g. Point d'éclair

- Point d'éclair [°C]** : 70°C

9.1.h. Taux d'évaporation

Aucune donnée disponible.

9.1.i. Inflammabilité

Aucune donnée disponible.

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

9.1.k. Pression de vapeur

- Pression de vapeur [20°C]** : 0.0009kPa

9.1.l. Densité de vapeur

Aucune donnée disponible.

9.1.m. Densité relative

- Densité [g/cm3]** : 1.08

9.1.n. Solubilité

- Solubilité** : Aucune donnée disponible.

9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

9.1.p. Température d'auto-inflammabilité

9.1.q. Température de décomposition

Aucune donnée disponible.

CERMIX

Rue de la belle croix 62240 Desvres FRANCE

Tel : +33 (0)3 21 10 10 40

Fax : +33 (0)3 21 92 19 82

E-mail : FDS_Cermix@desvres.com

En cas d'urgence : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59

**CERMIMPER****SY-01-011****SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)****9.1.r. Viscosité**

Viscosité : 9000mPa.s

9.1.s. Propriétés explosives

Aucune donnée disponible.

9.1.t. Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

SECTION 10 Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereusesRéactions dangereuses : Avec :
Aluminium.
Zinc.
Etain.
Cuivre (Cu).**10.4. Conditions à éviter**

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

10.5. Matières à éviterAluminium.
Zinc.
Etain.
Cuivre (Cu).**10.6. Produits de décomposition dangereux**Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique génère des vapeurs toxiques.
Monoxyde de carbone.
Dioxyde de carbone.
Oxydes d'azote.
Cyanure d'hydrogène.**SECTION 11 Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Irritant
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Irritant
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.
- Ingestion : L'ingestion peut provoquer une corrosion du tractus gastro-intestinal.

**CERMIMPER****SY-01-011****SECTION 12 Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Informations toxicologiques : Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance - dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes**SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

SECTION 14 Informations relatives au transport

: UN3082 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DEL'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (diisopropylnaphtalene), 9, III, (E).

SECTION 15 Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16 Autres informations

Liste des phrases H pertinentes (Section 3) : H304 - Danger par aspiration - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Asp. Tox. 1) - H304
H315 - Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Skin Irrit. 2) - H315
H317 - Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Skin Sens. 1) - H317
H318 - Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Eye Dam. 1) - H318
H319 - Irritation oculaire - Catégorie 2A - Attention - (CLP : Eye Irrit. 2) - H319
H332 - Toxicité aiguë, par inhalation - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H332
H334 - Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Resp. Sens. 1) - H334
H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Irritation des voies respiratoires - Catégorie 3 - Attention - (CLP : STOT SE 3) - H335
H351 - Cancérogénicité - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Carc. 2) - H351
H373 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 2 - Attention - (CLP : STOT RE 2) - H373
H413 - Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 4 - (CLP : Aquatic Chronic 4) - H413

Autres données : Modifications : 14.

Révision : 2

Date d'impression : 20 / 1 / 2016

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Page : 7

Edition révisée n° : 2

Date : 20 / 1 / 2016

Remplace la fiche : 2 / 7 / 2015

CERMIMPER**SY-01-011****SECTION 16 Autres informations (suite)**

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015.

Fin du document**CERMIX**

Rue de la belle croix 62240 Desvres FRANCE

Tel : +33 (0)3 21 10 10 40

Fax : +33 (0)3 21 92 19 82

E-mail : FDS_Cermix@desvres.com

En cas d'urgence : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59